



24/24
100% DIGITAL



Millésime **BIO**

MONDIAL

DU VIN ET DES AUTRES BOISSONS
ALCOOLISÉES BIOLOGIQUES

DOSSIER DE PRESSE

25.26.27 JANVIER 2021

RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

#MILLESIMEBIO2021

www.millesime-bio.com



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

“ LE 1^{ER} SALON DIGITAL MONDIAL DU VIN ET DES AUTRES BOISSONS ALCOOLISÉES BIOLOGIQUES ”



La crise sanitaire que nous traversons a fragilisé la filière vin, mais les derniers chiffres publiés par l'Agence Bio en juillet dernier sont porteurs d'espoir : la consommation d'aliments bio, et notamment de vin bio, ne cesse de prendre de l'ampleur. Cette crise aura eu pour effet une prise de conscience qui marque une évolution de la consommation vers des produits plus responsables, locaux et bio de préférence.

Côté production également, la tendance est à la croissance : à elle seule l'Occitanie rassemblait en 2019 plus de 2 500 exploitations viticoles certifiées AB, totalisant une surface supérieure à 23 500 ha, auxquels s'ajoutent en 2020 près de 4 000 ha (chiffres Agence Bio 2020).

1^{re} place de marché du monde pour les vins bio, Millésime Bio se devait donc de se tenir, à sa date habituelle, contre vents et marées. Et la participation au salon de 150 nouveaux exposants ou nouveaux bio, jamais vus auparavant sur Millésime Bio confirme bien cette dynamique.

Sudvinbio, avant d'être un organisateur d'événements, est surtout une association de vignerons, au cœur du métier et de ses préoccupations. Nous avons donc cherché à être réactifs et à répondre rapidement aux besoins de la filière en s'adaptant au calendrier et aux logiques du marché. Guidé par notre identité vigneronne, le salon se réinvente donc dans cette 28^e édition si particulière, pour rester encore et toujours au service des producteurs et acheteurs de vin bio.

L'innovation digitale avait déjà commencé pour Millésime Bio 2020 avec la mise en place des services digitaux pour la prise de rendez-vous, le système de scan badge... Grâce à ses outils et à la flexibilité qu'ils apportent, Millésime Bio 2021 – 100% DIGITAL, non seulement permet à ses 1 000 exposants de ne pas délaissé leurs assemblages et mises en bouteille durant trois jours, mais se tourne aussi davantage vers le grand-export en levant la contrainte du déplacement physique. Ce faisant, il réduit significativement son empreinte carbone.

Millésime Bio se réinvente en saisissant l'opportunité de l'innovation et du développement. Il en est de même pour nombre d'opérateurs à qui il a fallu trouver de nouveaux modèles de promotion et de distribution. Ce thème, on ne peut plus d'actualité, sera abordé dans le cadre de nos conférences en ligne.

Je tiens à remercier la Région Occitanie et le FEADER pour leur soutien financier sur ces innovations et sur la communication, qui contribuent à faire de Millésime Bio l'événement incontournable de la filière.

Jeanne Fabre

**Directrice œnotourisme chez Famille Fabre
Présidente de la commission Millésime Bio**

“ LA RÉGION OCCITANIE FAIT DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE LE CŒUR DE SON ACTION ”



« 1^{re} région de France pour la viticulture bio, et 1^{er} vignoble mondial pour les vins sous appellations, nos vins et vignobles sont une partie de notre identité, et sont une fierté pour notre région. Je tiens sincèrement à remercier les équipes de Sudvinbio pour l'organisation 100% digitale de cette édition 2021, permettant le maintien de cet événement malgré le contexte actuel. La Région a tenu à renouveler une nouvelle fois son soutien pour l'organisation de Millésime Bio, un rendez-vous professionnel international incontournable pour le monde viticole et nos entreprises.

La crise sanitaire que nous traversons a fragilisé l'ensemble de la filière viticole régionale, déjà fortement impactée par les taxes Trump. La Région s'est rapidement mobilisée pour soutenir l'ensemble des professionnels et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins. Nous avons lancé dès le mois de mai dernier, un plan de relance inédit construit avec les interprofessions. Ce plan est doté d'une enveloppe de 7 M€ et d'un effet levier de 14 M€. Grâce à ce plan, nous accompagnons la reprise d'activité des entreprises et finançons des actions de valorisation des vins d'Occitanie. En parallèle, nous continuons à défendre le « Produit en Occitanie » à travers le développement de la marque « Sud de France », une démarche de promotion qui profite à nos producteurs viticoles et de l'agroalimentaire.

La Région Occitanie, premier territoire bio de France, accompagne fortement les professionnels dans leur transition écologique avec les dispositifs d'aide au maintien de l'agriculture biologique. Pour renforcer notre action, et accélérer le développement d'une agriculture durable, nous avons adopté un Plan Alimentaire dans le cadre du Pacte Vert que nous venons de lancer.

En 2021, nous resterons mobilisés pour défendre le savoir-faire et les vins d'Occitanie !

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Partenaire exclusif



- P. 5 - **MILLÉSIME BIO 2021 EN PRATIQUE**
P. 6,7 - **AU PROGRAMME EN 2021**
P. 8,9 - **QU'EST-CE QU'UN VIN BIO ?**
P. 10,11 - **LA CERTIFICATION BIO**
P. 12, 13 - **LA VITICULTURE BIO EN FRANCE | UNE DYNAMIQUE TRÈS POSITIVE**
P. 14 - **LE MARCHÉ DU VIN BIO**
P. 15 - **CONCOURS CHALLENGE MILLÉSIME BIO | LA VITRINE DE L'EXCELLENCE**
P. 16 - **AUTRES BOISSONS ALCOOLISÉES BIO**
P. 17. **ILS AIMENT MILLÉSIME BIO | PAROLES DE PROFESSIONNELS**
P. 19 - **UN SALON ORGANISÉ PAR SUDVINBIO**

MILLÉSIME BIO 2021 EN PRATIQUE



25.26.27
JANVIER 2021

Millésime BIO

MONDIAL DU VIN ET DES AUTRES BOISSONS ALCOOLISÉES BIOLOGIQUES



Edition 2021
100% DIGITAL



HORAIRES

 **3 JOURS
NON-STOP
24/24**

**Du lundi 25 janvier à 9h
au mercredi 27 janvier à 17h.**

 **ACCÈS
plateforme
accréditation salon**

RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS
Le salon est réservé aux professionnels des métiers d'achat de vin, et aux exposants présentant des vins certifiés bio. Les vins en conversion ne sont pas autorisés.

Accéder à la plateforme d'accréditation
du salon Millésime Bio - 100 % DIGITAL > www.millesime-bio.com/visiteurs/espace

AU PROGRAMME EN 2021

Au regard du contexte sanitaire actuel, l'édition 2021 du salon Millésime Bio a été repensée dans un format digital. Cette démarche inédite pour la filière a été initiée afin de permettre aux professionnels du secteur de pouvoir compter sur ce rendez-vous business incontournable de début d'année.

Du 25 au 27 janvier, une plateforme digitale permettra ainsi aux visiteurs d'accéder au salon et de naviguer d'un stand à un autre pour rentrer en contact avec les 1000 exposants certifiés bio connectés. Alors que la crise sanitaire perdure, organiser le salon dans une version digitale permet à Millésime Bio de tenir sa place du Mondial du Vin Biologique et d'accueillir des exposants venus des grandes nations productrices de vins biologiques telles que l'Espagne, la France, l'Italie, mais aussi des représentants du nouveau monde viticole ou à l'avenir prometteur (Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Chili, Argentine, Portugal, Roumanie, Slovénie, Hongrie...).



1 000
exposants



+ 150 nouveaux
exposants ou certifiés



16
pays

Catalogue en ligne sur www.millesime-bio.com



ACCÈS
plateforme
accréditation salon

UNE ÉDITION 100% DIGITALE

Intégralement organisée dans un format digital, l'expérience Millésime Bio 2021 sera particulière et exceptionnelle cette année. Tous les échanges se feront à partir d'une plateforme unique à laquelle exposants et visiteurs pourront se connecter 24h/24.

Derrière des stands digitaux, les vignerons pourront mettre en avant leur domaine par le biais d'outils numériques : vidéos, lien vers leur site internet, accès aux fiches techniques, récompenses et distinctions... Les visiteurs auront à leur disposition des moteurs de recherche pour les aider à déambuler avec efficacité dans les allées numériques du salon. Pendant ces trois jours, les rendez-vous entre exposants et visiteurs seront rendus possibles par un système de messagerie instantanée ou de visioconférence. Toujours à partir de cette plateforme digitale, les rendez-vous pourront être anticipés et organisés en amont du salon.

Accéder à la plateforme d'accréditation
du salon Millésime Bio - 100 % DIGITAL > www.millesime-bio.com/visiteurs/espace



ACCÈS
Conférences
en live

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES CONFÉRENCES

Comme chaque année, Sudvinbio et ses partenaires ont imaginé un programme entièrement dédié à la filière viticole biologique.



LE MARCHÉ DES VINS BIO

Animation : Sudvinbio

MARDI
26
JANVIER

MATIN
10h-12h

QU'EST-CE QU'UN VIN BIO ?

> Rappel des fondamentaux

Intervenants : Valérie Pladeau (Sudvinbio), Virgile Joly (Domaine Virgile Joly)

ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

> Conséquence du nouveau règlement bio sur la filière vin

Intervenant : Olivier Nasles (INAO, président du Comité National AB)

> Point sur les questions d'actualité

Intervenant : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

PRODUCTION ET VENTE DES VINS BIO EN FRANCE ET À L'EXPORT

> Les chiffres de production et du marché en France

Intervenant : Sarah Le Douarin (Agence bio, chargée de mission observatoire et vin)

> Panorama des marchés à l'export

Intervenant : Catherine Machabert (Ad'Occ, responsable unité prospection opérationnelle, experte zone Asie)



LES VENTES DE VINS BIO ET LE DIGITAL

Animation : Marion Ivaldi (*Rédactrice en chef de Vitisphère*)

MARDI
26
JANVIER

APRÈS-MIDI
14h-16h

LES VENTES DE VINS SUR INTERNET

> État des lieux et place du bio

Intervenant : Florian Angevin (France Agrimer - Chargé d'étude économique filière viti-vinicole)

LES VENTES DE VINS BIO DURANT LES PÉRIODES DE CONFINEMENTS

> Retour d'expérience, les nouveaux outils, leur durabilité

Intervenants : Elsa Ginestet (iDealwine)

LA PLACE DU DIGITAL DANS LES VENTES

> Quelle place pour l'usage d'internet et des réseaux sociaux dans les ventes ?

Intervenant : Thierry Laurac (Développeur de la plateforme Hubwine)



LA PLANÈTE DES VINS & AUTRES BOISSONS ALCOOLISÉES BIO

Animation : Andrew Jefford (*Chroniqueur pour Decanter*)

MERCREDI
27
JANVIER

MATIN
10h-12h

UN TOUR D'HORIZON DE QUELQUES TERROIRS VITICOLES :

savoir-faire, identité et marché bio

> Austrian Wine

Intervenant : Michael Tischler-Zimmermann (Responsable des marchés internationaux)

> Piccole Vigne del Piemonte

Intervenant : Vicki Saccuzzo (Responsable technique de zone en viticulture)

> Le Cognac

Intervenant : Guillaume Le Dorner (expert Cognac et mixologie, barman-gérant bar Luciole)

QU'EST-CE QU'UN VIN BIO ?

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

L'agriculture biologique fait l'objet d'une réglementation à l'échelle européenne depuis 1991. Le texte en vigueur actuellement, le règlement (CE) 834/2007, « Principes de production bio et étiquetage », précise les règles à suivre concernant la production, la transformation (dont la vinification depuis 2012), la distribution, l'importation, le contrôle, la certification et l'étiquetage des produits biologiques. Il est complété par le règlement (CE) 889/2008, « Règles d'application de la production bio ».

Cette réglementation a fait l'objet d'une réévaluation en 2014 afin de favoriser l'essor de la bio et de renforcer la confiance des consommateurs dans le label. Le nouveau règlement (UE) 2018/848 du 30 mai 2018 entrera en application au 1er janvier 2022.

L'agriculture biologique est un système de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de diversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production ayant recours à des procédés et des substances naturels » (considérant 1 du rgt (CE) 834/2007). En France, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) est en charge de l'application de la réglementation bio.

LA VITICULTURE BIOLOGIQUE

Le principe de la conduite de la vigne en agriculture biologique repose sur une approche globale du système vigne/sol/environnement et sur le maintien de cet équilibre.

- La production bio interdit le recours à des produits chimiques de synthèse et aux OGM (Organismes Génétiquement Modifiés).
- L'utilisation de méthodes mécaniques de production et de mesures prophylactiques est obligatoire et prioritaire pour réduire la sensibilité de la culture aux attaques parasitaires, maîtriser les adventices (« mauvaises herbes »), améliorer la fertilité des sols et favoriser la biodiversité.
- La production bio autorise si nécessaire l'utilisation de produits d'origine exclusivement naturelle pour la protection des plantes et la fertilisation (comme les engrais verts ou le compost).

LA CONVERSION EN BIO

En viticulture, une période de 3 ans de conversion est obligatoire avant de revendiquer le label bio. Pendant la conversion, l'ensemble des règles bio de production et de transformation doivent être respectées. Le schéma ci-dessous résume les étapes de la conversion vers la bio.

La valorisation à partir de la 2^e année de conversion en « produit en conversion vers l'agriculture biologique » est possible à condition de n'utiliser en vinification qu'un seul ingrédient agricole (sucre, alcool, MCR sont donc interdits).



LA VINIFICATION BIOLOGIQUE

La vinification doit répondre aux règles de l'OCM vitivinicole (Organisation Commune du Marché viti-vinicole : règlement (CE) 479/2008) et notamment les règles définissant les pratiques œnologiques nouvellement mises à jour par le règlement (UE) 2019/934 entré en application en décembre 2019.

Les règles de vinification bio s'articulent autour de 4 points clés

- L'utilisation d'ingrédients agricoles 100% bio (raisin, sucre, alcool, moût concentré rectifié (MCR)).
- Des restrictions ou interdictions sur l'utilisation de certains procédés physiques (ex : désalcoolisation ou électrodialyse sont interdites).
- Le respect d'une liste restreinte d'additifs et auxiliaires œnologiques en privilégiant pour certains une origine bio.
- Des restrictions sur les niveaux de SO₂ total dans les vins commercialisés.

LE VIN BIO EN RÉSUMÉ

- Réglementation européenne
- Produit contrôlé et certifié
- Aucun produit de synthèse, pas d'OGM
- Aucun herbicide
- Limite maximale des sulfites inférieure au conventionnel
- Respect de la matière première
- Impact positif sur l'environnement, la santé, l'emploi



L'ÉTIQUETTE D'UN VIN BIO À LA LOUPE

MENTIONS OBLIGATOIRES



Logo bio européen

FR-BIO-XX : identification de l'organisme de certification (OC)
« XX » : correspond au numéro de code de l'OC
*Ex. : code « 01 » correspond à l'OC Ecocert
code « 10 » correspond à l'OC Bureau Veritas*

« **Agriculture France** » : Origine des matières 1^{ères} agricoles.
Le nom du pays peut être affiché si au moins 98%
des matières 1^{ères} agricoles en sont originaires.
Sinon : « **Agriculture UE** » ou « **Agriculture non UE** »

« **Vin Biologique** » / « **Vin Bio** » : mention à côté du logo UE
ou « **organic wine** » pour le marché européen seulement

MENTIONS FACULTATIVES



Logo AB français

Logo de l'OC (organisme de contrôle)



LES GARANTIES DU LABEL BIO

- Une période de conversion de 3 ans avant d'utiliser le label (logo eurofeuille)
- Le respect de la réglementation européenne sur le bio de la vigne à la cave jusqu'à la mise en bouteille des vins
- Aucun produit de synthèse, pas d'OGM, aucun herbicide
- Des teneurs limites en sulfites dans les vins, réduites par rapport au conventionnel
- Le respect de la matière première
- Le contrôle et la certification par un organisme indépendant reconnu par l'État
- La reconnaissance des produits à l'échelle européenne
- Un impact positif sur l'environnement, la santé et l'emploi

LA CERTIFICATION BIO

UN GAGE DE GARANTIE ET DE HAUTE QUALITÉ

Le système de contrôle est défini dans le cadre du règlement européen sur la production biologique. Chaque État membre établit un système de contrôle et désigne une ou plusieurs autorités compétentes chargées des contrôles (*article 27 du rgt (CE) 834/2007*). Une fois par an, les pays de l'UE communiquent à la Commission européenne (base de données OFIS : Système d'information sur l'agriculture biologique) les résultats des contrôles effectués auprès des opérateurs de la filière biologique et des contrôles portant sur les mesures prises pour non-conformité.

En France, les activités de contrôle et de certification sont déléguées à des organismes certificateurs (OC), indépendants des producteurs et agréés par les pouvoirs publics (Ministère de l'agriculture et INAO). L'agrément officiel est précédé par une accréditation COFRAC (Comité Français d'Accréditation) selon la norme européenne EN 45011 (conformément aux exigences du règlement européen sur la production biologique). Plusieurs OC sont agréés pour le contrôle et la certification des professionnels. La liste est consultable sur le site de l'INAO : www.inao.gouv.fr

À RETENIR !

La certification bio est unique et relative au seul règlement bio européen, quel que soit l'OC choisi (à condition bien entendu, qu'il soit reconnu par l'Union européenne) ! Les organismes de contrôles reconnus pour la certification Bio européenne sont accessibles sur le site : https://ec.europa.eu/agriculture/ofis_public/actor_cbeu/ctrl.cfm?targetUrl=home

DES CONTRÔLES

À TOUS LES STADES DU RAISIN AU VIN

Les opérateurs bio sont soumis à un contrôle annuel obligatoire et à une analyse de risque qui peut mener à d'éventuels contrôles ou analyses complémentaires.

En application de la réglementation européenne, le contrôle porte sur l'ensemble du système de production (à la vigne) et de transformation (au chai) jusqu'à l'étape du conditionnement.

Depuis 2014, le règlement européen sur la production biologique impose aux États membres de mettre en place un « catalogue des mesures à appliquer en cas de constat d'irrégularité ou d'infraction aux règles de production bio » (*article 92 quinquies du rgt 889/2008*). En France, un seul plan de mesures est mis en application par l'ensemble des OC. Cette initiative a ainsi permis un renforcement des contrôles à l'échelle européenne et une harmonisation des sanctions appliquées par les OC, en cas de manquement ou d'infraction constatés chez les opérateurs bio.

À RETENIR !

Les certificats délivrés par les différents OC en Europe ont tous la même valeur.

VIN BIO, VIN BIO-DYNAMIQUE : QUELQUES REPÈRES

	VIN BIOLOGIQUE  	VIN BIO-DYNAMIQUE  
DÉFINITION	Vin certifié, selon le règlement bio européen, par un organisme de contrôle indépendant	Vin certifié au préalable « vin biologique » puis certifié Demeter ou Biodyvin par l'association éponyme ou par un organisme de contrôle indépendant
TEXTE DE RÉFÉRENCES	Réglementation bio européenne (CE) 834/2007 et (CE) 889/2008 puis (UE) 2018/848	Cahier des charges (=marque privée) Demeter ou Biodyvin
AUTORITÉS	Commission européenne (législateur) INAO en France	Demeter : Association Demeter France Biodyvin : Syndicat International des Vignerons en Culture Biodynamique
CERTIFICATION	OUI Par un organisme de contrôle indépendant et reconnu par les autorités compétentes (INAO)	OUI Certification bio préalable selon le règlement bio européen puis certification Demeter ou Biodyvin par l'association éponyme ou un organisme de contrôle indépendant reconnu par l'association
ÉTIQUETAGE	« Vin biologique »	« Vin Demeter » ou « Vin bio-dynamique » certifié par Demeter OU « Vin certifié AB et contrôlé bio-dynamique »

IMPORT/EXPORT DES VINS BIO

IMPORTER DES VINS BIO EN EUROPE (UE)

Les importations de vin en Europe doivent répondre à la réglementation (UE) 1235/2008. La Commission européenne reconnaît les règles nationales de production bio de certains pays tiers comme équivalentes à la réglementation bio européenne. Dans ce cas, les vins bio certifiés nationalement en provenance de ces pays sont reconnus bio en Europe.

C'est le cas des pays suivants : USA (depuis le 01/08/12), SUISSE (depuis le 27/06/13), NOUVELLE-ZÉLANDE (depuis le 03/08/14), CANADA (depuis le 18 mars 2016) et CHILI.

Pour les autres pays tiers, les vins doivent être certifiés par un organisme de contrôle (OC) équivalent, c'est-à-dire habilité à certifier les produits selon le règlement bio européen ou sur la base de cahiers des charges reconnus équivalents par la Commission européenne.

EXPORTER DES VINS BIO PRODUITS EN EUROPE (UE)

VERS LES PAYS TIERS

Le CANADA (depuis 2011) reconnaît le règlement bio UE comme équivalent au sien. Les vins bio européens sont commercialisables sans certification supplémentaire.

En Suisse, le règlement bio UE est reconnu équivalent à l'Ordonnance Nationale Suisse sur l'AB. Cependant, l'Ordonnance suisse est peu reconnue par les consommateurs au profit de la marque privée « Bourgeon ». Les opérateurs qui souhaitent valoriser leur vin bio en Suisse demande régulièrement la certification « Bourgeon ». Pour les USA, le règlement bio UE est reconnu équivalent au NOP sur les pratiques culturales uniquement. Pour obtenir l'équivalence NOP, le vin doit donc être certifié bio UE et être vinifié conformément aux règles du NOP (respect des règles concernant les sulfites, une liste limitée d'intrants et des règles spécifiques d'étiquetage).

Pour l'exportation vers les autres pays et à condition qu'il existe une réglementation bio nationale, une certification complémentaire sera nécessaire.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Les vidéos « **Tout savoir sur le vin bio** » à visionner sur [la chaîne YouTube de Sudvinbio](#).

LES INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

VIN « SANS SULFITES AJOUTÉS »

La mention pourra apparaître sur l'étiquette de tout vin (bio ou conventionnel), dès lors que l'opérateur peut prouver qu'aucun sulfite n'a été utilisé dans la fabrication du produit.

Toutefois, si les teneurs en sulfites sont supérieures à 10mg/l (de SO2 total) la mention « contient des sulfites » est obligatoire.

Source : DIRECCTE LR

VIN « VÉGAN »

Cette mention signifie que le vin (qu'il soit bio ou conventionnel) a été élaboré sans intrant d'origine animale (ex. colle de gélatine, albumine, caséine). Il existe plusieurs marques gérées par différentes associations à l'international : elles proposent la certification des produits et l'utilisation du logo associé à la marque.

Notes : www.sudvinbio.com

INAO : www.inao.gouv.fr

Agence bio : www.agencebio.org



CONFÉRENCE

Le vin biologique :

« Qu'est-ce qu'un vin bio ? »

Rappel des fondamentaux

Mardi 26 janvier matin

10h - 12h



ACCÈS
Conférences
en live

LA CHAÎNE
YOUTUBE
SUDVINBIO



Découvrez la chaîne YouTube de Sudvinbio !

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les vins bio sans jamais oser le demander : Qu'est-ce qu'un vin bio ? Le cycle cultural, La vinification bio, Les avantages pour la biodiversité et la préservation des cours d'eau, La certification bio : comment ça marche ?, La croissance du marché, La qualité vue par un sommelier, etc.

LA VITICULTURE BIO EN FRANCE

UNE DYNAMIQUE TRÈS POSITIVE

Les nouveaux chiffres du vin bio en France confirment le boom du secteur. Entre 2012 et 2019, les surfaces et les ventes ont plus que doublé. La filière a vu son chiffre d'affaires dépasser les 1,2 milliard d'euros, tiré par une offre particulièrement dynamique, qui grossit au rythme des conversions, et une demande de plus en plus soutenue, tant sur le marché français qu'à l'export.

Sources pour toutes les données pages 12 à 14 (sauf mention contraire) : Agence Bio / AND-International, actualisation 2020 - données 2019.

PRODUCTION

LES CHIFFRES CLÉS 2019

Dans un contexte positif de progression de l'agriculture bio française toutes filières confondues avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio (soit 8,5 % de la SAU française), le secteur viticole tire bien son épingle du jeu. Le vignoble cultivé en bio a progressé de 23 % par rapport à 2018, atteignant les 112 000 ha en bio (AB + conversion) en 2019, répartis au sein de 8 039 exploitations (+ 20 % vs 2018). Au total, fin 2019, les surfaces certifiées en bio et en conversion représentaient plus de 14 % du vignoble national.

Le bilan de l'année 2019 est très positif. On note en effet une forte progression des conversions de vignobles : en 2019, 1313 nouvelles exploitations se sont engagées en bio contre 891 en 2018, 572 en 2017 et 87 en 2016.

Les conversions du vignoble à l'agriculture biologique progressent largement avec une augmentation de 50 % des surfaces en première année de conversion, soit 20 963 ha.

LES VIGNOBLES QUI FONT LA COURSE EN TÊTE

Quatre vignobles représentent 72 % des volumes mis sur le marché (Languedoc-Roussillon, Rhône, Bordeaux, Provence). Le rendement moyen est en hausse par rapport à l'année précédente (+4 hl / ha) et les surfaces ont légèrement augmenté (+ 4 700 ha), en raison de nouvelles conversions et de jeunes vignes arrivées en production.

L'Occitanie représente 38 % des surfaces viticoles bio françaises, soit 42 424 ha (certifié AB + conversions) et environ 1 million d'hl de vin biologique produit en 2019, ce qui en fait la première région française productrice de vin bio tous secteurs confondus. Compte tenu de la forte croissance des surfaces en conversion et avec une hypothèse de rendement régional moyen de 40 hl/ha, la production attendue pour la Région Occitanie serait de 1,15 million d'hl en 2021 et de 1,4 million d'hl en 2022.

PALMARÈS DES PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS PRODUCTEURS EN 2019

FIGURE 1 : Principaux départements selon le nombre de producteurs

		Nbre producteurs
33	Gironde	775
34	Hérault	742
30	Gard	580
84	Vaucluse	584
11	Aude	446
83	Var	453
66	Pyrénées-Orientales	318
26	Drôme	301
68	Haut-Rhin	255
49	Maine-et-Loire	233

FIGURE 2 : Principaux départements selon la surface conduite en bio, part des vignobles (AB + conversion)

		Nbre ha et % SAU en (bio+conv)	
33	Gironde	13 909	11,6%
34	Hérault	12 255	14,4%
30	Gard	11 952	21,1%
84	Vaucluse	10 965	21,5%
11	Aude	8 741	12,9%
83	Var	8 135	23,3%
66	Pyrénées-Orientales	5 197	22,3%
26	Drôme	3 983	23,5%
13	Bouches-du-Rhône	3 534	31,2%
49	Maine-et-Loire	2 912	12,4%

CONFÉRENCE

« La situation du marché des vins biologiques en France et les évolutions réglementaires »

Mardi 26 janvier matin / 10h - 12h



FIGURE 4 : Principaux départements viticoles bio français en 2019

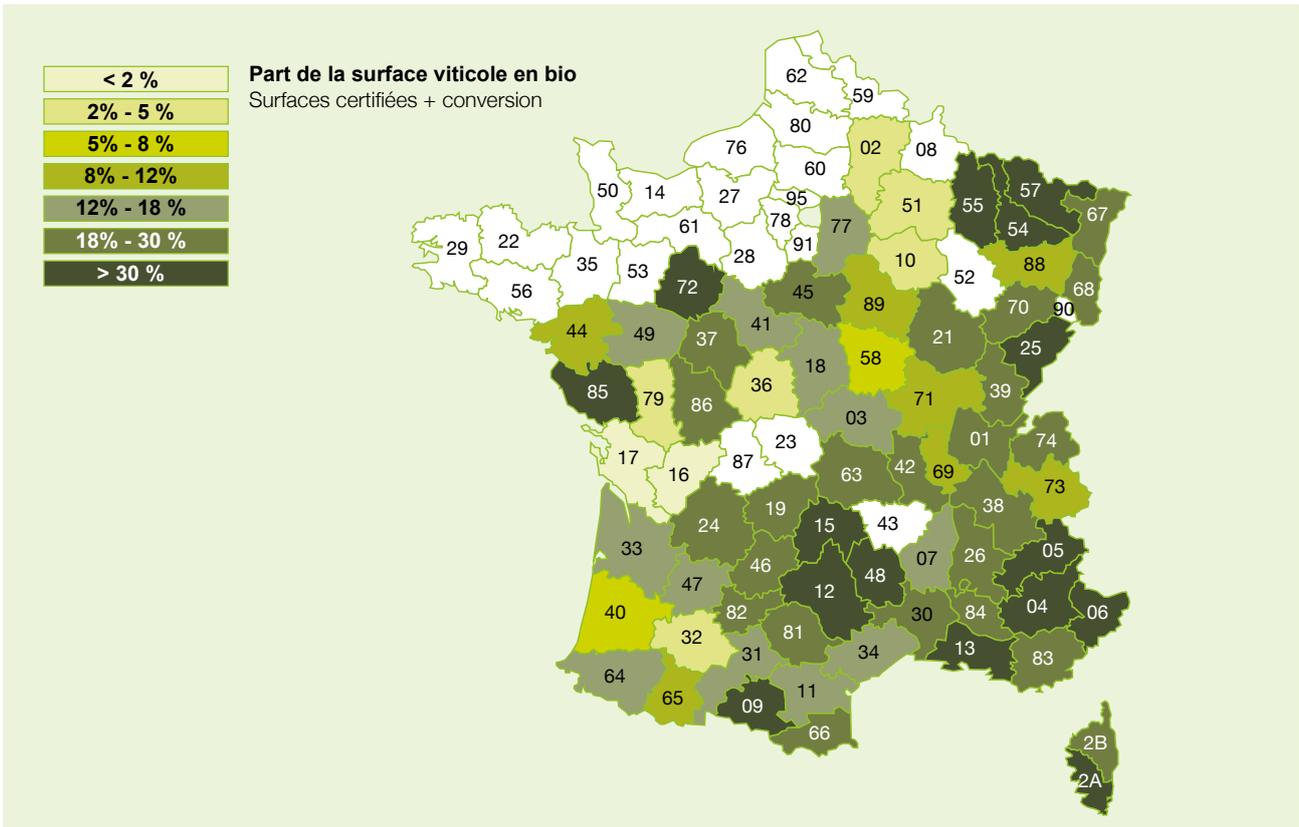
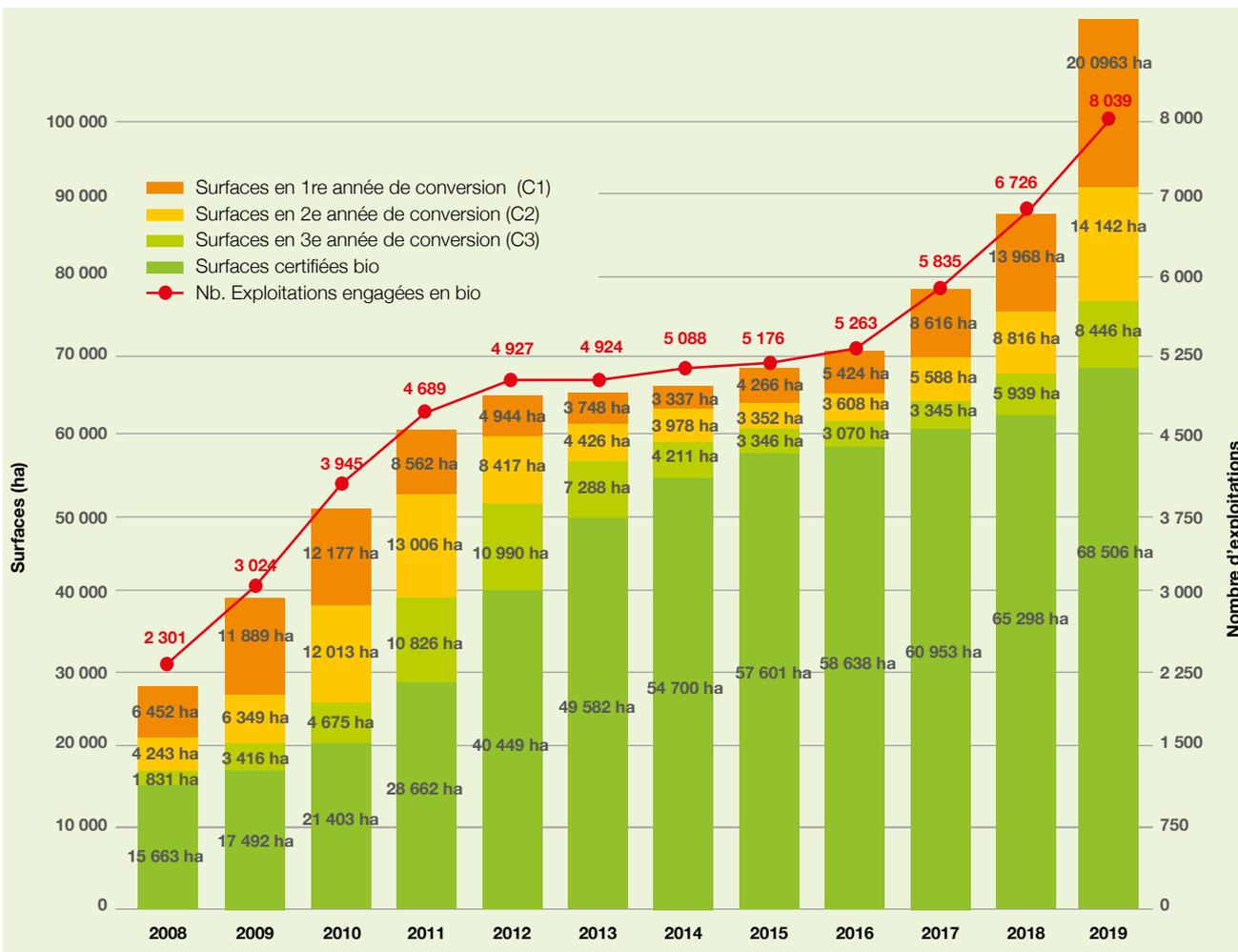


FIGURE 5 : Évolution du nombre total en France de viticulteurs et des surfaces viticoles bio et en conversion depuis 2008



LE MARCHÉ DU VIN BIO

UN MARCHÉ EN HAUSSE STRUCTURELLE

Tiré par une demande dont la dynamique tend à excéder la progression des capacités de production, le marché du vin bio en France affiche un taux de croissance annuel moyen de 16 % en valeur sur la période 2012-2019.

DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DIVERSIFIÉS

La valeur des achats de vins biologiques par les ménages en France a été estimée à 979 millions d'euros en 2019, en augmentation de 5 % par rapport à 2018.

Le vin bio représente 4,7 % de la consommation de vin en France (en volume, d'après les données OIV 2018 sur la consommation en France). Il représente 6,7 % des volumes exportés depuis la France et 4,8 % en valeur.

46 % des ventes de vins bio (en valeur) étaient effectuées via la vente directe et 10 % en magasins spécialisés bio. Les circuits suivants sont, dans l'ordre, la GMS et les cavistes (22 % de la valeur chacun). Le secteur des vins est le seul pour lequel la vente directe est le circuit de commercialisation principal.

FIGURE 6 : Circuits de distribution (hors RHD) : part de marché.

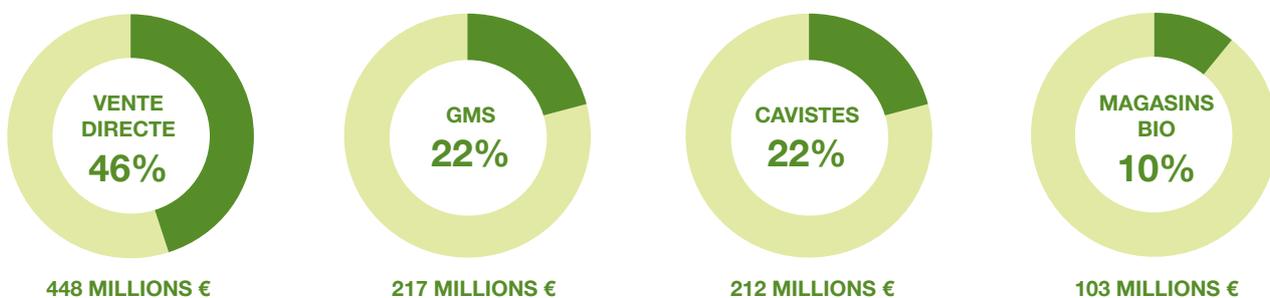
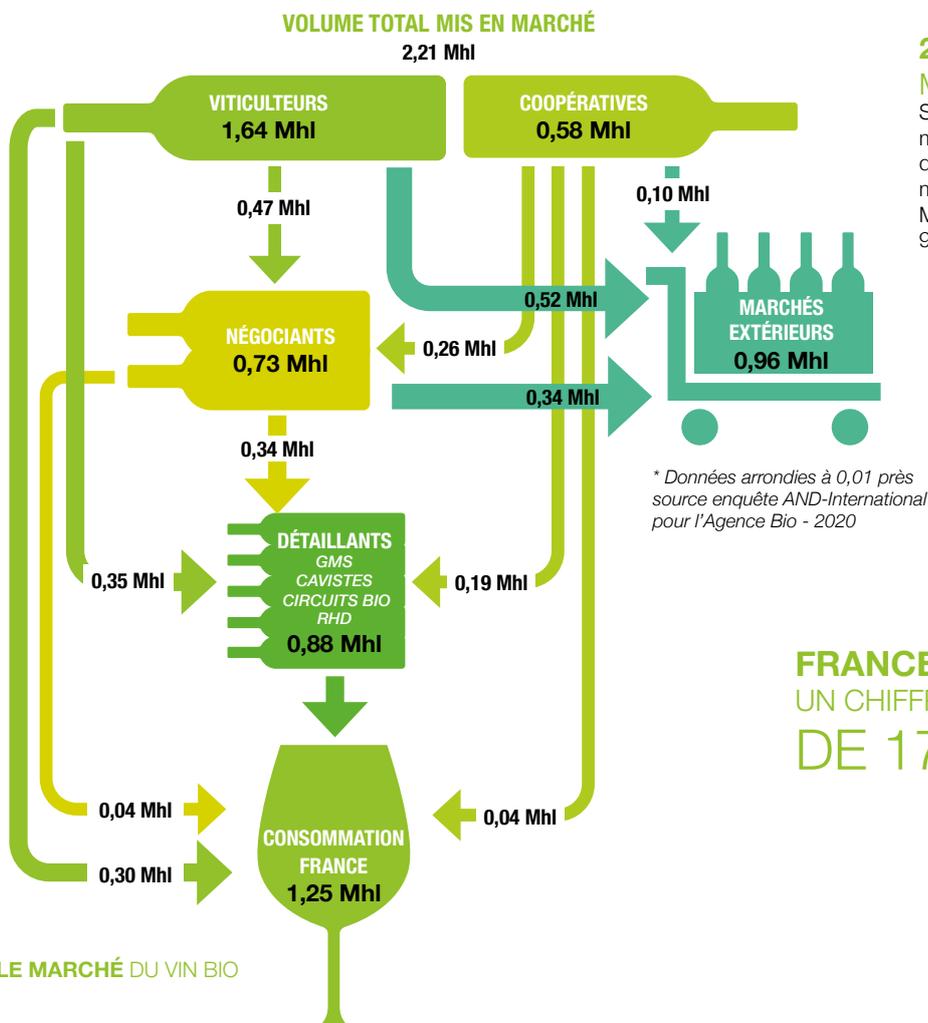


FIGURE 7 : Schéma de la mise en marché des vins bio en 2019 *



2,21 MILLIONS D'HL MIS EN MARCHÉ EN 2019

Selon l'Agence Bio, en 2019 ce sont 2,21 millions d'hectolitres de vins biologiques qui ont été mis en marché. La consommation domestique est estimée à 1,25 MhL (soit 57 %) et les exportations à 960 000 hectolitres (soit 43 %).

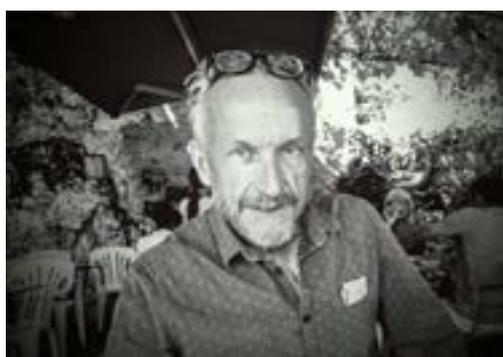
FRANCE : 2012 > 2019
UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE
DE 170 %

Challenge **CONCOURS Millésime BIO**

LA VITRINE DE L'EXCELLENCE

LE RENDEZ-VOUS DE LA QUALITÉ ET DE LA PROMOTION DES VINS BIOLOGIQUES

2021 marque la 14^e édition de ce grand concours international, lors duquel plus de 1700 échantillons issus de nombreux pays et appellations seront dégustés courant février par un jury de professionnel.



PRÉSIDENT DU JURY 2021 :

LA VOIX DU JOURNALISTE ANDREW JEFFORD

Journaliste britannique pour de nombreux médias anglais (Evening Standard, The Times et The Guardian), rédacteur en chef adjoint et chroniqueur régulier pour le mensuel international de référence Decanter, Andrew Jefford présidera l'édition 2021 du concours. Considéré comme l'une des voix les plus respectées du monde du vin et internationalement reconnu, le journaliste contribue à véhiculer les valeurs de l'agriculture biologique portées par le concours et ses médaillés. Auteur de plusieurs ouvrages consacrés aux vins et spiritueux, il a notamment été lauréat à six reprises des Louis Roederer International Wine Writers' Awards.

AUTRES BOISSONS ALCOOLISÉES BIO

POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LE SALON MILLÉSIME BIO ACCUEILLE D'AUTRES BOISSONS ALCOOLISÉES BIO

Le Salon Millésime Bio est le salon de référence international et professionnel pour les vins biologiques depuis 28 ans. Afin de créer une synergie entre les différents univers de boissons alcoolisées bio, qui ont connu une augmentation de leurs ventes de 24 % en 2019, le salon accueillera pour la troisième année consécutive un espace dédié aux autres boissons alcoolisées bio.

Les boissons alcoolisées bio répondent à la demande du consommateur pour des pratiques agricoles durables qui respectent le sol et la biodiversité (utilisation de malt, orge, fruits, herbes bio).

Cet espace regroupera une quinzaine d'exposants qui proposeront des cidres, gin, rhum, whisky, cognac, vodka, liqueurs et autres spiritueux. Avec le retour en force des liqueurs d'antan, des apéritifs oubliés et la tendance aux « crafts spirits » et aux cocktails, gageons que cet espace dédié fera des émules lors des prochaines éditions de Millésime Bio.

Retrouver les exposants d'autres boissons alcoolisées bio parmi la liste des exposants > www.millesime-bio.com



ILS AIMENT MILLÉSIME BIO #MillesimeBio2021

PAROLES DE PROFESSIONNELS



CÔTÉ VISITEURS

NADINE ROSIER

Sommelière – Intermarché / France

« Le salon permet d'avoir une concentration de ce qui se fait dans le monde du vin bio en France ou à l'étranger. Il vous permet en 3 jours de voir un maximum de personnes. C'est un gros gain de temps... »

PAOLO BOUCA-NOVA

Directeur des achats - Le Repaire de Bacchus / France

« Ici tout le monde est mis au même niveau, c'est la beauté de ce salon. C'est un salon incontournable si on veut trouver ce qui se fait de mieux en bio et en biodynamie. »

RICHARD VON DER LINDEN

Directeur des achats - Coenocoop Wine Traders / Pays-Bas

« A Millésime Bio, tous les exposants sont intéressants et correspondent à nos critères, car nous cherchons des producteurs de vins biologiques et de nouvelles tendances. »



RETROUVEZ LES INTERVIEWS VIDÉO
sur [la chaîne YouTube de Sudvinbio.](#)

CÔTÉ EXPOSANTS

ADRIANO VIVAS

Now / Argentine

« Millésime Bio 2020 a été notre première participation au salon. Nous avons interrogé plusieurs importateurs, principalement européens, sur les salons spécifiques aux vins biologiques, et nous avons trouvé un bon consensus sur la bonne fréquentation et le profil professionnel de Millésime Bio. Nous avons été très satisfaits de notre première expérience. Nous avons rencontré beaucoup d'importateurs qui recherchaient activement de nouveaux vins biologiques. »

MARCELLO VAONA

Novaia / Italie

« Je pensais déjà que Millésime Bio était l'un des principaux salons pour les vins biologiques et maintenant que j'y ai participé, j'en suis sûr. Mon objectif était à la fois de rencontrer de nouveaux clients mais aussi de rencontrer mes clients actuels, et beaucoup d'entre eux sont venus. J'ai été très satisfait des contacts que j'ai eus. »

ROMAIN BOUCHARD

Domaine de l'Enclos / France

« Millésime Bio 2020 était un rendez-vous très important pour nous car nous sommes dans une phase de développement et c'est un gros salon d'envergure internationale très adapté à notre stratégie. Nous sommes très satisfaits de notre participation, nous avons eu 67 visiteurs de 14 pays différents sur les 3 jours, nous n'avons eu aucun temps mort et nous étions pourtant 2 sur le stand ! Grâce au salon, nous avons 5 nouveaux partenaires importants à l'export qui ont déjà passé commande. En France, nous avons une dizaine de nouveaux clients, cavistes, grossistes, agents, restaurants. »

RETROUVEZ LES IMPRESSIONS DES EXPOSANTS ET DES VISITEURS DU SALON SUR www.millesime-bio.com

MILLÉSIME BIO EST ORGANISÉ PAR SUDVINBIO, l'Association Interprofessionnelle des Vignerons Bio d'Occitanie, depuis 1993 (anciennement Association Interprofessionnelle des Vignerons Bio du Languedoc-Roussillon).

Sudvinbio est une association de Loi 1901 née en 1991, à caractère interprofessionnel, regroupant les producteurs (caves particulières et coopératives) et les metteurs en marché de vins biologiques de la Région Occitanie (Languedoc-Roussillon + Midi-Pyrénées, 1^{er} vignoble bio de France). Sudvinbio représente près de 70% de la production régionale de vins certifiés AB à fin 2017 (soit environ 700 000 hl), et conduit des actions de promotion-communication, défense des intérêts de ses membres, recherche-expérimentation et conseil à ses adhérents.

UN EXPERT DE LA FILIÈRE VINS BIO

PARTICIPATION aux échanges institutionnels en France et en Europe

- Animation de la commission régionale interprofessionnelle de la viticulture biologique au sein d'Interbio Occitanie.
- Représentation de Sudvinbio au sein de France Vin Bio (association nationale interprofessionnelle de la filière).
- Participation au processus d'évolution réglementaire du règlement européen sur les vins biologiques.

ACQUISITION de références techniques ou économiques

- Réalisation d'études économiques.
- Recherche-expérimentation en viticulture et vinification biologiques avec différents partenaires (Chambres d'Agriculture, IFV, ICV, INRA, ITAB, Interprofessions viticoles d'autres régions).
- Sondages auprès des consommateurs.
- Création et animation de l'observatoire économique des marchés.

UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN AUPRÈS DES ADHÉRENTS

DIFFUSION de l'expertise acquise

- Diagnostic et conseil aux adhérents en viticulture bio, œnologie bio et respect des règles bio internationales.
- Publications de synthèses des travaux de recherche-expérimentation (viticulture et œnologie biologiques).
- Formation des producteurs en conversion, des futurs techniciens et ingénieurs des établissements d'enseignement supérieur de Nîmes et Montpellier.
- Organisation de conférences et journées techniques (en collaboration avec l'IFV, l'ICV, l'ITAB, Interbio Occitanie, les Chambres d'Agriculture...).

DÉFENSE de la mention « agriculture biologique »

- Saisie des services de la Répression des Fraudes en cas d'usage abusif de la mention « Agriculture Biologique ».

UN ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS

MILLÉSIME BIO : le salon mondial des vins biologiques

Créé en 1993, il a lieu chaque année à la fin du mois de janvier et rassemble près de 1 300 exposants du monde entier. Strictement restreint aux vignerons et négociants certifiés bio, il est réservé aux acheteurs professionnels.

CHALLENGE MILLÉSIME BIO : le concours international des vins biologiques

Chaque année mi-janvier, plus de 1 700 échantillons de vins certifiés bio du monde entier sont dégustés par des professionnels. Les cuvées lauréates sont en dégustation libre pendant Millésime Bio sur un espace dédié.

Pour réaliser ses différentes actions, Sudvinbio bénéficie du soutien financier de la Région Occitanie, du FEADER, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et de France AgriMer.

LA CHAÎNE
YOUTUBE
SUDVINBIO

Découvrez la chaîne YouTube de Sudvinbio !

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les vins bio sans jamais oser le demander : Qu'est-ce qu'un vin bio ? Le cycle cultural, La vinification bio, Les avantages pour la biodiversité et la préservation des cours d'eau, La certification bio : comment ça marche ?, La croissance du marché, La qualité vue par un sommelier, etc.





#MILLESIMEBIO2021
www.millesime-bio.com

ORGANISATEUR SALON
MILLÉSIME BIO SUDVINBIO

www.sudvinbio.com
www.millesime-bio.com

AGENCE DE RELATIONS PRESSE
FRANCE CLAIR DE LUNE

www.clairdelune.fr
Mathilde Blanchon
mathilde.blanchon@clairdelune.fr
+33 (0)6 24 94 41 65

AGENCE DE RELATIONS PRESSE
ÉTRANGÈRE OXYGEN

leila.c@oxygen-rp.com
Leïla Colaud
+ 33 (0)5 32 11 07 31